



CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION PRECAIRE DE LOCAUX COMMUNAUX POUR L'EXPLOITATION D'UN BUREAU ET D'UN LIEU DE STOCKAGE POUR LE MATERIEL – AVENANT N°3

Entre les soussignés :

La mairie de FAVERGES-SEYTHENEX (Haute-Savoie) représentée par son Maire, Monsieur Jacques DALEX, dont le siège social est au 98 rue de la République, 74210 Faverges-Seythenex, dénommée ci-après « la commune », dûment habilité par la délibération du conseil municipal n°2020-Del.2020-V-97 du 10/07/2020, et agissant en vertu de la décision du maire n° D.2026-12 du 09/03/2026,

D'une part,

ET

La SAS AZO dont le siège est situé à Albertville (73200) 425 Avenue Joseph Fontanet, immatriculée sous le n° SIRET 451.891.824.0018 et le code NAF 702 .ZZ, représentée par le gérant, Monsieur Marc AZZOLINI,

D'autre part,

EXPOSE :

Aux termes de la convention d'autorisation d'occupation précaire en date du 05/02/2024 modifiée par avenant n°1 du 15/05/2024 et avenant n°2 du 14/03/2025, la commune et la SAS AZO ont défini l'occupation de locaux communaux mis à la disposition de la SAS AZO en vue de l'exploitation d'un bureau et d'un lieu de stockage pour le matériel.

Le présent avenant a pour objet de proroger la durée de la mise à disposition.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

L'article 2 de la convention du 05/02/2024 intitulé « Date de prise d'effet et durée » modifiée par avenant n°2 du 14/03/2025 est modifié.

Le présent avenant modifie le terme initialement prévu de l'avenant n°2 à compter du 15/03/2026. Elle est prorogée pour une durée de trois ans. Elle se terminera le 14/03/2029.

✓

ARTICLE 2 : Les autres articles et clauses de la convention d'autorisation d'occupation précaire en date du 05/02/2024 demeurent inchangés.

ARTICLE 3 : TRANSMISSION ET CONTROLE DE LEGALITE

Le présent avenant sera transmis à Madame la Préfète de la Haute-Savoie au titre du contrôle de légalité.

Le présent avenant est établi en deux exemplaires originaux dont un remis à chacune des parties.

Fait à Faverges-Seythenex, le 09 mars 2026

POUR LA COMMUNE DE FAVERGES-SEYTHENEX
Pour le Maire de Faverges-Seythenex,
L'Adjoint délégué,
Georges VIGNIER

POUR LA SAS AZO
Le gérant,
Monsieur Marc AZZOLINI

